

### *Déménagement de la mission Tramway rue du Pré (18<sup>ème</sup>)*

Lors du comité d'hygiène et de sécurité (CHS) de la Direction de la voirie et des déplacements du 14 novembre dernier, l'UCP a demandé et obtenu qu'un point consacré au déménagement de la mission Tramway, oublié de l'ordre du jour, y soit intégré, afin de pouvoir évoquer **les inquiétudes des personnels** concernés qui viennent d'adresser une pétition au directeur.

Au vu des informations dont disposent nos représentants au sein de cette instance paritaire, il apparaît manifeste que le site retenu se trouve **retiré** dans une voie en impasse, à proximité immédiate de la porte de la Chapelle, dans un quartier où règne un fort sentiment d'insécurité. Les **bâtiments** concernés semblent **vétustes** avec **une mauvaise isolation thermique et phonique** ; ils contiennent de l'**amiante** qui doit être retirée d'ici la fin de l'année.

Compte tenu du périmètre d'extension du tramway sur un tronçon allant de la porte de la Chapelle à la porte d'Asnières, voire jusqu'à la porte Maillot à plus long terme, **il est curieux d'implanter la mission tramway à l'une des extrémités du futur tracé.**

Il semblerait **plus judicieux d'envisager un point plus central**, permettant aux personnels de se rendre aisément sur le chantier, à l'Hôtel-de-Ville, dans les mairies des 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> arrondissements ainsi que dans les services municipaux situés essentiellement avenue de France (13<sup>ème</sup>). Cela permettrait de réduire au maximum les temps de déplacement des personnels et améliorerait nettement leurs conditions de travail.

Dans ces conditions, L'UCP demande **à tout le moins** que soit diligentée **une visite des lieux** pour les agents de la mission Tramway, associant les représentants du Personnel au CHS.

**Plus fondamentalement, un nouveau lieu d'implantation doit être recherché**, notamment dans le secteur de la gare Saint-Lazare si bien desservi par métro et autobus ; cela permettrait de répondre au principe de minimisation des déplacements si cher à la direction !

L'UCP attend un geste fort de la Direction de la voirie et des déplacements.

### *ESPCI : un recrutement dans l'extravagance !*

L'Ecole supérieure de physique et de chimie industrielles (ESPCI) qui s'est distinguée par le passé en comptant dans ses rangs deux prix Nobel, vient de se singulariser par l'extravagance manifestée à l'occasion du recrutement de son Chef des ressources humaines...

D'après les informations qui ont pu être recueillies, il semble bien que les modalités de ce recrutement aient été placées sous le signe de la déraison et de la bizarrerie !

En effet, certains candidats ont eu des entretiens en anglais, alors que l'usage de la langue française est une obligation pour tout fonctionnaire et que rien, dans la gestion des ressources humaines, ne saurait déroger à cette règle... De plus, à chaque étape du recrutement, il apparaîtrait que les candidats n'aient pas tous été reçus par les mêmes personnes... Par ailleurs, certains auraient eu un entretien avec un plombier qui, plus est syndicaliste...

L'UCP qui ne peut que condamner ces méthodes insensées, souhaite néanmoins bon courage à la personne recrutée qui n'y est pour rien et qui va devoir appliquer la réglementation en matière de ressources humaines dans un tel environnement !

### **Comité d'hygiène et de sécurité central du 3 décembre 2013**

Lors de sa séance du 3 décembre prochain, le Comité d'hygiène et de sécurité central émettra un avis sur :

- Diverses questions relatives à la santé et à la sécurité au travail ainsi qu'à la mise en œuvre de l'accord-cadre sur la santé et la sécurité au travail ;

Cela comprend **un point d'étape relatif à la mise œuvre de l'accord-cadre** concernant d'une part, la situation et les actions engagées pour trois problématiques prioritaires (la prévention du risque chimique, la prévention des troubles musculo-squelettiques et la prévention des risques psychosociaux) et d'autre part, la mise en œuvre de la protection fonctionnelle.

Cela concerne également non seulement le bilan et les actions vis-à-vis des incivilités et agressions commises à l'encontre des agents de la collectivité, mais aussi le bilan et les actions engagées concernant les accidents du travail et les maladies professionnelles.

- Trois rapports d'activités (le Rapport d'activités du Service de médecine statutaire, le Rapport d'activités du Secrétariat du comité médical et de la commission de réforme, le Rapport d'activités de la Mission d'inspection Hygiène et Sécurité.

L'ordre du jour prévoit par ailleurs deux communications :

- sur la rénovation des locaux sociaux ;
- sur la création d'un pôle « Médecine statutaire et procédures médico-administratives ».

### **Comité technique paritaire central du 11 décembre 2013**

Lors de sa séance du 11 décembre prochain, le Comité technique paritaire central émettra un avis sur :

- le Budget emplois 2014 ;
- les grandes orientations en matière de politique indemnitaire : poursuite de l'extension progressive en 2014 de la Prime de fonctions et de résultats (PFR) à la Ville de Paris ;
- le transfert de la Mission cinéma à la Direction des affaires culturelles.

L'ordre du jour prévoit également une communication sur le volet emploi de l'aménagement des rythmes éducatifs.

<p style="text-align: center;"><b>Union des Cadres De Paris</b> 2bis, square Georges Lesage 75012 Paris – Tél. 01.43.47.80.72 – Fax. 01.43.47.81.45</p>
---